



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/A-Bure-nous-ne-nous-laisserons-pas-interdire-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Projet Cigéo à Bure : non à l'enfouissement des déchets radioactifs ! >
CIGEO/Bure - Actualités de campagne > **A Bure, nous ne nous laisserons pas interdire de territoire**

10 avril 2017

A Bure, nous ne nous laisserons pas interdire de territoire

Article extrait du vmc.camp

Suite à l'expulsion mouvementée du Bois Lejuc en Juillet 2016, Florent avait été condamné, outre ses six mois de sursis, à deux ans d'interdiction de territoire. Ce lundi 27 mars, pour enrayer la mécanique de la répression, il transgresse publiquement la contrainte en franchissant symboliquement la frontière Haute-Marne - Meuse. Nous publions ici sa déclaration, suivie de quelques réflexions.



Ces derniers jours à Bure, un verrou a sauté. Celui de la rage contenue et de la résignation. La manifestation du 18 février a vu tou.te.s les opposant.e.s à Cigéo se rendre ensemble aux grilles de l'ANDRA et les renverser. Même si encore de nombreuses années de luttes nous attendent, nous sommes déterminé.e.s. Le moment me paraît venu d'assumer publiquement ma décision de me soustraire à mon interdiction de territoire.

En effet, interpellé le 7 juillet dernier lors de l'expulsion du bois Lejuc, j'ai été condamné en septembre à 6 mois de prison avec sursis et 2 ans d'interdiction d'apparaître dans le département de la Meuse. Ne voulant pas donner corps à la répression, j'ai continué d'aller et venir à Bure et ses environs comme bon me semblait, et de renforcer les liens avec mes copains et mes copines de lutte. Si quelques photos pixelisées doivent dormir dans quelque service de renseignement, les gendarmes ne m'ont pas remis la main dessus.

Si aujourd'hui je me positionne publiquement, c'est pour garder l'initiative et ne pas rester à la merci du premier contrôle routier venu. C'est pour dénoncer et combattre, ici comme ailleurs, une arme répressive qui se systématisent et qui repose sur l'intimidation. Je veux ainsi dire aux autorités : « Nous n'avons plus peur. Libre à vous de vous enfermer dans votre course en avant répressive. Je vous laisse penser que votre désert nucléaire se construira à coup d'interdictions de territoire. Nous continuerons à lutter ! »

Parce que si le projet Cigéo se réalise, nous serons tou.te.s à terme interdit.e.s de territoire, soyons solidaires et dénonçons la répression.

Tou.te.s interdit.e.s de territoire ? C'est peut-être effectivement ce qui nous guette dans une Meuse que les autorités nucléaires promettent à des millénaires de radioactivité. Car si l'Andra est venue chargée de promesses de croissance et d'emplois pour mieux faire accepter l'inacceptable dans une région déjà désertifiée, la réalité de sa présence est tout autre. Qui voudra vivre dans un territoire accaparé, années après années, par l'agence (plus de 3000 ha en 2015) ? Qui voudra vivre entouré de projets nucléaires (le stockage Cigéo à Bure, l'usine « Bison » à Gudmont, la blanchisserie à Joinville...) ? Cultiver une terre souillée par des colis radioactifs à vie longue ? Subir chaque nuit les envahissantes lumières du laboratoire ?



Plus de 1600 interdictions de territoire en 2015

C'est bel et bien d'une lutte de territoire qu'il s'agit, une lutte dans, par, et pour un territoire : en interdisant Florent de Meuse, le tribunal ne s'y est pas trompé. Face à la logique mortifère d'invasion et d'aménagement que met en place l'Andra, nous voyons au contraire une Meuse vivante et tissée de solidarités. Nous avons fait le choix de l'habiter, d'y construire nos cabanes et d'y retaper nos maisons. En un mot, nous nous projetons gaiement dans le futur dont on aimerait nous chasser. Et comme partout où il y a résistance, il y a répression. Le 18 février des centaines de grenades (lacrymogènes, assourdissantes et de désencerclement) ont été tirées par la police, deux personnes ont été blessées, deux autres interpellées. Pourtant Bure n'a pas connu son opération César comme Notre-Dame-des-Landes, Bure ne connaît pas la violence et l'humiliation quotidienne des banlieues. Nous sommes une goutte de plus dans un océan de colère.

Il est chaque jour plus difficile de nier cette répression généralisée. La criminalisation des opposant.e.s à la Loi Travail et la violence (physique, administrative et judiciaire) à laquelle ils et elles ont fait face ne le permet plus. Parmi l'ensemble des dispositifs de contrôle dirigés ces dernières années contre les militant.e.s, le pouvoir semble affectionner tout particulièrement les plus insidieux : ceux qui font de nous nos propres gardiens et nous obligent à restreindre notre propre liberté. Lors de la COP 21, 26 militant.e.s avaient été assigné.e.s préventivement à résidence et les interdictions de manifester pleuvent désormais avant chaque rassemblement d'ampleur : la marche pour la justice et la dignité du 19 mars n'a pas fait exception à la règle. Quant aux interdictions de territoire comme celle dont Florent a fait l'objet, la justice en a prononcé plus de 1600 en 2015 ! Cette mesure, longtemps utilisée pour éloigner les agresseurs des victimes (notamment dans le cas de violences sexuelles), devient ainsi l'un des moyens de contrôle politique les plus prisés par la police et les tribunaux.

L'état d'urgence, sous le régime duquel nous vivons depuis le 14 novembre 2015, a abattu certaines délimitations entre mesures administratives et mesures judiciaires. En moins d'un an et demi, ce qui n'était il y a peu qu'un scénario catastrophe (« et si le FN était élu et déclarait l'état d'urgence... ? ») est devenu une réalité quotidienne : on peut être puni en France préventivement et administrativement pour ce que l'on est (un militant politique), et pas seulement par un tribunal, postérieurement à une infraction supposée. Ainsi s'accélère le basculement d'un état de droit (fût-il bourgeois) à un état policier. Pour autant, critiquer l'état d'urgence ne suffit pas. Avant lui, un rapport parlementaire proposait déjà de mettre en place des interdictions administratives de manifester. Après lui, nous voyons dès aujourd'hui ce qui se profile à l'horizon : de loi sécuritaire en loi sécuritaire, l'inscription dans le droit commun de l'ensemble des dispositions de l'état d'urgence, jusqu'à le rendre superflu.



Toutes les frontières sont à franchir !

Dans ce contexte, passer la frontière entre la Haute-Marne et la Meuse alors qu'on est interdit de territoire, c'est d'abord refuser à cet état policier le droit de décider qui est légal ou illégal, où et pour combien de temps. Car les procédures administratives ou judiciaires restreignant la circulation ne sont pas seulement le lot des militant.e.s politiques : elles sont également un moyen de faire peser la menace répressive sur les migrant.e.s et de continuer à faire exister en nous-même les frontières.

La création de l'Espace Schengen promettait l'ouverture des frontières européennes et la libre circulation des individus en son sein. Mais si les frontières ont été dématérialisées, ce sont désormais des frontières administratives et policières qui les remplacent. Celles et ceux qui parviennent à les franchir se retrouvent une fois ici criminalisé.e.s et soumis.e.s à ces mêmes dispositifs de contrainte. Ainsi la procédure européenne dite « Dublin III » nie totalement les choix, les envies et besoins de l'individu qui, au hasard d'un contrôle pendant son voyage, se voit obligé de demander l'asile dans un pays où il ne faisait que transiter. Cette assignation à un territoire que l'on n'a pas choisi est en soi une violence : on ne se projette pas dans tel ou tel endroit par hasard ; on y rejoint souvent des ami.e.s, de la famille qui pourra nous venir en aide, on a une histoire avec le pays, des affects, des projections.

La vie de celles et ceux qu'on prive d'un territoire et/ou à qui on en assigne un est déjà marquée par l'interdiction d'accéder à des droits essentiels : interdiction de travailler, difficultés ou impossibilité d'accès à la formation, notamment pour l'apprentissage de la langue du pays. La rétention administrative de migrant.e.s dans des centres (48 000 personnes en 2015) et leur assignation à résidence (2274 en 2014) vont encore plus loin en réduisant le champ des possibles à néant pour l'individu. Sa vie est alors définie par son statut, rythmée par les impératifs judiciaires et par les mêmes déplacements répétés jour après jour : le quotidien devient la prison toute entière. La fabrique de l'isolement

Franchir la frontière et transgresser la contrainte, c'est donc aussi se libérer d'un emprisonnement psychologique, d'un conditionnement à l'auto-flicage. L'interdiction de territoire n'est pas une abstraction juridique. Elle marque le corps parce qu'elle amène les interdit.e.s à intérioriser en eux la frontière. En s'interrogeant constamment sur les lieux où il est possible d'aller, en s'inquiétant en permanence des contrôles de flics sur les routes, l'interdit.e doit devenir son propre geôlier. Tout comme dans le reste de la société, la « personnalisation des peines » pousse à l'hyper-responsabilisation de l'individu : je ne suis libre que de me contrôler... Il ne s'agit donc jamais pour l'État que de réprimer, de freiner, de bloquer, de neutraliser, mais aussi de nous fabriquer en tant qu'individus responsables : responsables de gérer, de mesurer, de contrôler nos propres déplacements... On sort des espaces disciplinaires de la prison, mais pour mieux construire des murs et des barbelés dans les têtes.

Lorsqu'un.e militant.e, pour parler du cas de Florent, est frappé.e d'interdiction de territoire, pour quelques semaines, mois ou années, c'est toute sa vie qui est chamboulée. Pour rendre l'individu transparent au pouvoir, il faut le priver des liens grâce auxquels il trouvait sa valeur, le priver des ami.e.s avec lesquel.le.s il ou elle vivait. Pour neutraliser : isoler. Dans l'imaginaire capitaliste, l'individu bien adapté est atomisé et surtout mobile, détaché de tout ancrage pour pouvoir mieux se livrer au flux de la marchandise, de l'information, de la communication, du tourisme : tu es interdit.e de Meuse ? Ce n'est pas grave, va sur la côte d'Azur... Le personnel judiciaire ou administratif chargé d'« accompagner » les interdit.e.s veille également à ce qu'il ou elle devienne un.e bon.ne travailleur.euse et un.e bon.ne consommateur.rice.

Rappelons enfin que l'interdit.e ne l'est pas que du village ou de la zone restreinte où il militait, mais bien de tout un territoire, d'un département. Le message est clair : cet individu est présenté comme une menace pour toute la population, alors même que son « délit » était directement dirigé contre des institutions politiques ou économiques. Ainsi se construit le climat sécuritaire que nous connaissons : celui ou celle qui désobéit devient l' « autre », qui fait peur et qu'on éloigne pour s'en protéger.

Refuser de suivre ce dispositif, comme le fait notre copain de Bure, c'est refuser de se retrouver seul.e, c'est refuser de devenir ce qu'ils voudraient que nous devenions tou.te.s. Et parce que ces gestes prennent d'autant mieux leur sens lorsqu'ils sont massifs, nous appelons tou.te.s les interdit.e.s de territoire à chercher du soutien pour initier à terme un mouvement collectif de refus.



Des chouettes hiboux libres et solidaires

Une brochure d'entretien avec Florent (alias Eric) sur les événements de l'été et la répression subie :



[format A4](#)



[mise page au format brochure](#)



Une [Interview de Florent](#) sur Reporterre



Un [entretien](#) sur mediapart



La [revue de presse](#) Burestop et le communiqué de soutien des associations



Le [communiqué de soutien](#) de NDDL